

LE

# Piémontais

BULLETIN MUNICIPAL

Hiver 2023

Vol. 21, no 3

## À L'INTÉRIEUR...

MOT DU MAIRE, ADMINISTRATION .....	2-3
TRAVAUX PUBLICS, HORTICULTURE .....	4-5
ENVIRONNEMENT, URBANISME .....	6-8
SERVICE DES INCENDIES, 100 <sup>E</sup> ANNIVERSAIRE .....	9-10



## CHÈRES PIEDMONTAISES ET CHERS PIEDMONTAIS,

Nous voilà déjà aux portes d'un magnifique hiver et avec lui, une toute nouvelle énergie prend place dans notre quotidien.

Avec la période des Fêtes, l'heure est aux retrouvailles et aux repas copieux et chaleureux avec les êtres aimés et les amis appréciés. Avec le début de la nouvelle année, le moment est aux résolutions afin de profiter au maximum de tout ce qui fait partie de notre vie.

### L'année des célébrations

Avec 2023, Piedmont passera un cap... et marquera l'esprit des citoyennes et des citoyens, car cette nouvelle année nous invitera à vivre de nombreux moments qui seront gravés dans notre mémoire, qui occuperont une place particulière dans nos cœurs, qui marqueront notre entrée dans une nouvelle ère... Je parle évidemment, des célébrations du 100<sup>e</sup> anniversaire de Piedmont; les 100 ans de notre magnifique communauté.

Je ne peux m'empêcher de vous inviter à visiter notre microsite sur le 100<sup>e</sup> anniversaire qui a été spécialement développé pour vous permettre de rester à l'affût de tout ce que 2023 vous offrira en termes de célébrations.

### Arrivée à la direction générale

En octobre 2022, nous avons eu le grand plaisir d'accueillir à l'Hôtel de Ville, la nouvelle directrice générale qui apporte avec elle un nouveau souffle à la municipalité. Je profite donc de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à Mme Caroline Aubertin, qui assure les fonctions de directrice générale et de greffière-trésorière.

En terminant, les conseillers municipaux et moi-même sommes enthousiastes face à cette nouvelle année au cours de laquelle nous aurons de nombreuses occasions de célébrer avec vous. Nous vous invitons donc à vous joindre à nous et à vivre cette merveilleuse année 2023 avec bonheur, sérénité et santé!

Cordialement.

Votre maire,

*Martin Nadon*

## ASSEMBLÉES DU CONSEIL 2023

Les citoyens sont toujours les bienvenus aux séances du conseil municipal qui se tiendront aux dates ci-après mentionnées. L'ordre du jour des séances est disponible sur le site Web de la municipalité le vendredi précédant la journée de l'assemblée.

Les assemblées du conseil ont lieu dans la salle de l'Hôtel de Ville au 670, rue Principale. Veuillez prendre note que les séances du conseil débuteront à 19 h. Notez également que les assemblées sont diffusées en direct sur notre site Facebook.

- 16 janvier • 6 février • 6 mars • 3 avril
- 1<sup>er</sup> mai • 5 juin • 3 juillet • 7 août • 5 septembre
- 2 octobre • 6 novembre • 4 décembre

## CALENDRIERS MUNICIPAUX

### Distribution semaine du 19 décembre

Votre calendrier mural sera mis à la poste sous peu. Vous le retrouverez dans votre casier personnel.

Quant au calendrier aimanté, **il sera distribué dans les présentoirs des abris postaux**, selon les secteurs déterminés. La prochaine fois que vous récupérerez votre courrier, pensez à jeter un coup d'œil au fond de l'abri postal afin de prendre votre calendrier aimanté. Prenez note que votre calendrier 2023 ne comportera que les dates de collectes (bacs) jusqu'au 31 août 2023, et ce, en raison du renouvellement du contrat avec l'entrepreneur. Un nouveau calendrier sera distribué à la fin de l'été et celui-ci comportera, nous l'espérons, 16 mois.

Si vous n'avez pas reçu vos exemplaires des calendriers au début du mois de janvier, communiquez avec nous afin que nous puissions vous les faire parvenir.

## CONGÉ (PÉRIODE DES FÊTES)

Nos bureaux seront fermés à partir du 21 décembre. Nous serons de retour le jeudi 5 janvier 2023. Nous vous offrons nos meilleurs vœux pour un temps des Fêtes merveilleux, rempli de moments de bonheur et de plaisir!



## COMPTE DE TAXES

Vous recevrez votre compte de taxes vers le 20 janvier 2023. Tout comme les années antérieures, pour toute somme supérieure à 300 \$, votre facture de taxes sera payable en **4 versements égaux**.

Le premier versement sera payable le **27 février 2023** Quant aux deuxième, troisième et quatrième versements, ils seront payables comme suit : **29 mai, 28 août, 27 novembre 2023**.

Bien que vous puissiez acquitter votre facture en vous présentant au comptoir de l'Hôtel de Ville (chèques, débit ou argent comptant), nous vous encourageons à effectuer vos paiements en ligne ou au guichet automatique de la plupart des institutions financières.



## ACQUISITION D'UN TRACTEUR « MULTIHOOG »

La municipalité a fait l'acquisition d'un tracteur Multihog. Cet équipement améliorera l'efficacité des opérations de déneigement des trottoirs. Au printemps, ce tracteur sera utilisé pour faire l'arrosage des fleurs et des aménagements paysagers.

## PROJET DE RÉFECTION DE L'AQUEDUC

**Projet de réfection de l'aqueduc sur le chemin du Sommet et projet de prolongement du réseau d'égout sur le chemin Trottier.**

Les relevés de ces deux projets ont été effectués avant la première neige et la conception sera réalisée durant l'hiver. Les travaux débuteront à la fin du printemps 2023.

## PROJET DE REMPLACEMENT DES NOMS DE RUE

Avec l'arrivée de l'hiver, nous avons dû suspendre les travaux de remplacement des nouvelles enseignes de noms de rue jusqu'au printemps 2023. Notez que nous conservons les vieux noms de rue en bois. Si vous voulez vous en procurer un, n'hésitez pas à communiquer avec nous.



## ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT

Les travaux d'entretien des divers véhicules sont terminés et la mise en pile de notre sable abrasif est faite. Nous sommes prêts, il ne manque plus que la neige!

## NEIGE PROVENANT DES ENTRÉES PRIVÉES - NUISANCE

Le saviez-vous? Le fait (pour le propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble) de laisser ou de permettre que soit laissée, sur les chemins, les trottoirs, les terrains publics ou autres, de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé, constitue une nuisance et est prohibé?

Nous demandons donc votre collaboration afin que vous avisiez votre entrepreneur en déneigement de ne pas déverser de neige dans les rues ou les accotements de la municipalité et qu'il doit se conformer à la réglementation. Le fait de déverser de la neige dans les rues pourrait vous occasionner des frais suite aux travaux que notre service des travaux publics devra effectuer pour remédier à la situation.

## RAPPELS DE SAISON

### 911

En dehors des heures régulières de bureau, le « 911 » doit être utilisé non seulement pour les appels d'urgence; police, ambulance et incendie, mais aussi pour le département des travaux publics. Le répartiteur verra alors à acheminer votre appel au bon intervenant.

### Stationnement sur les chemins municipaux

Le règlement municipal qui interdit le stationnement dans les chemins ou en bordure de la chaussée précise que cette interdiction s'applique autant le jour que la nuit.



## FORÊT NOURRICIÈRE

La Forêt Nourricière est une méthode de jardinage s'inspirant de la forêt naturelle dans ce qu'elle a de meilleur à nous offrir.

Ce système est toujours une polyculture, c'est-à-dire un agencement de plantes variées permettant à la fois d'augmenter la biodiversité en ville et d'offrir une récolte diversifiée à ses initiateurs. Suivant les principes de la permaculture, sa conception vise la création d'un écosystème durable où l'humain joue un rôle important, mais qui à maturité, a besoin de peu de fertilisation et d'entretien pour produire une abondance de récoltes. C'est de l'aménagement comestible et utile pour toutes les échelles de jardin.

Le terme « forêt nourricière » a été créé par M. Wen Rolland pour nommer ce type de système de culture. Il existe d'autres termes semblables comme : « jardin forêt, jardin verger », « forêt comestible » ou encore, en anglais « Food Forest » et « Edible Forest Garden », mais le plus fréquemment utilisé au Québec semble bel et bien être forêt nourricière.

La forêt nourricière n'est pas réellement une forêt. Il s'agit d'une métaphore servant à faciliter la compréhension de son fonctionnement. Les systèmes forestiers sont de bons exemples

de pérennité dans notre climat. Ils n'ont pas besoin des humains pour se maintenir et se renouveler. L'observation de certaines de leurs caractéristiques, comme l'association synergique d'arbres, d'arbustes et d'herbacées aux propriétés complémentaires, permet d'outiller la conception d'écosystèmes comestibles et utiles qui expriment les qualités de ces écosystèmes naturels.

### Pourquoi aménager une forêt nourricière?

- Elle produit une abondance de récoltes diverses (fruits, noix, légumes, champignons, plantes médicinales, etc.);
- Elle procure des aliments sains ainsi que de nombreux autres produits cultivés localement de façon écologique et durable;
- À maturité, elle a besoin de peu d'interventions humaines pour se maintenir;
- Son aménagement contribue à la biodiversité en ville (oasis pour les oiseaux et les pollinisateurs, diversité des végétaux, etc.);
- Elle a un fort potentiel pédagogique;
- Sa planification, son implantation, son entretien et son animation favorisent les rencontres, le partage et le vivre-ensemble.

## NOURRISSAGE DES ANIMAUX SAUVAGES

En saison hivernale, les chevreuils s'approchent davantage des résidences privées et certains souhaitent les aider ou les apercevoir de plus près. Le nourrissage des chevreuils peut avoir de nombreuses conséquences négatives pour eux ainsi que pour les humains qui cohabitent avec eux.

L'alimentation hivernale des cerfs est bien adaptée à faire face à des mois d'hiver avec une nourriture moins riche et l'introduction d'aliments mal adaptés à leur diète peut avoir des conséquences graves sur leur santé. De plus, en favorisant le rapprochement des résidences et des chemins, ces derniers représentent un danger important pour les automobilistes, en plus de créer des dommages à vos aménagements paysagers, arbres et arbustes.

De manière similaire, le nourrissage des dindons et des autres animaux sauvages ne favorise pas une cohabitation harmonieuse de la faune et des humains.



## LIEU D'APPORT VOLONTAIRE

La municipalité de Piedmont offre à ses citoyens un lieu d'apport volontaire accessible en tout temps au **707, boulevard des Laurentides**.

L'utilisation du lieu d'apport volontaire peut être une alternative intéressante pour nos citoyens qui ne sont pas présents la semaine lors des collectes des bacs.

Les gens pourront y disposer déchets, matières recyclables et matières organiques.

## RAPPEL DE LA RÉDUCTION DES COLLECTES HIVERNALES

Du mois de novembre au mois d'avril, la fréquence de certaines collectes diminue. **La collecte du bac noir se fera une fois par mois et celle du bac brun se fera une fois toutes les deux semaines.**

Il n'y a pas de changement pour le bac bleu. Pour plus d'information, consultez votre calendrier de collectes.

Afin d'améliorer la cohabitation entre les animaux et votre bac à compost, **vous pouvez faire une demande de remplacement de votre bac brun par celui ayant un loquet anti-intrusion.** Le loquet permet de rendre plus difficile l'ouverture des bacs et s'ouvre automatiquement lors de la collecte.



## PROGRAMMES DE SUBVENTION ENVIRONNEMENTALE

Trois nouveaux programmes de subvention en environnement adoptés récemment visent la plantation d'arbres, l'achat de produits d'hygiène durables et l'achat de filtres à microfibres.



La municipalité de Piedmont est fière d'offrir à la population un programme de **subvention pour l'acquisition d'un arbre situé sur un terrain résidentiel**. Les arbres nous rendent des services d'importance en contribuant, entre autres, à la captation du CO<sub>2</sub>, à la gestion des eaux pluviales, à la réduction des îlots de chaleur, en plus de participer à l'embellissement général de la municipalité.

Le programme de **subvention visant l'achat de produits d'hygiène durables** cible la réduction à la source d'articles à usage unique et donc, à la réduction de production de déchets par nos citoyens. Cette aide donne un coup de pouce financier aux personnes qui veulent poser un geste concret pour réduire leur empreinte écologique.

D'ici 2050, si nous continuons à rejeter autant de plastique dans l'environnement, la masse des plastiques dans l'océan sera plus importante que celle des poissons. Afin de diminuer la quantité de microfibres relâchées dans l'environnement, **des filtres ont été élaborés pour être installés par les citoyens à même leur machine à laver.**

D'autre part, la municipalité de Piedmont bonifie aussi le montant alloué pour la **subvention à l'achat de couches lavables**. Ce programme en place depuis 2010 vous permet de recevoir un montant allant jusqu'à 250 \$ pour l'achat d'un ensemble de 24 couches lavables.

Finalement, veuillez vous référer à notre site Web pour plus d'information. Vous pouvez également communiquer avec Sébastien Simard, éco-conseiller et inspecteur en environnement, par courriel au [environnement@piedmont.ca](mailto:environnement@piedmont.ca) ou par téléphone au 450 227-1888, poste 225.



## NOUVEAU PLAN D'URBANISME DE PIEDMONT

La Municipalité de Piedmont procède présentement à une mise à jour de sa planification relative à l'aménagement du territoire et souhaite obtenir l'avis de la population afin de bonifier sa démarche.

### Qu'est-ce qu'un plan d'urbanisme ?

Le plan d'urbanisme est un document de planification pour encadrer l'aménagement du territoire de la Municipalité sur un horizon d'environ 15 ans.

### Qu'est-ce qu'un règlement d'urbanisme ?

Les règlements d'urbanisme fixent des normes pour encadrer les constructions et l'usage des bâtiments et terrains sur le territoire de la Municipalité.

### Comment s'impliquer ?

La Municipalité de Piedmont souhaite connaître vos préférences et besoins afin d'enrichir la réflexion pour se doter d'une vision cohérente et adaptée en matière d'aménagement du territoire.

Voici le questionnaire pour les plus de 15 ans :

15 ANS  
ET +



[https://fr.surveymonkey.com/r/urb\\_piedmont](https://fr.surveymonkey.com/r/urb_piedmont)

Voici le questionnaire pour les moins de 15 ans :

14 ANS  
ET -



[https://fr.surveymonkey.com/r/urb\\_piedmont\\_jeunes](https://fr.surveymonkey.com/r/urb_piedmont_jeunes)



N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toutes questions au 450 227-1888, poste 227.

**Nous avons hâte de connaître la vision que vous avez de Piedmont !**



## CONSEILS IMPORTANTS DE PRÉVENTION DES INCENDIES

À l'approche de la saison hivernale, le service des incendies de Saint-Sauveur/Piedmont souhaite vous rappeler quelques conseils importants de prévention des incendies afin d'assurer la sécurité de tous les occupants de votre demeure.

### L'avertisseur de fumée :

- Il doit y avoir au moins un (1) avertisseur de fumée fonctionnel à chaque étage de votre résidence incluant le sous-sol;
- Les avertisseurs de fumée doivent être âgés de moins de 10 ans, sans quoi ils doivent être remplacés sans délai;
- Effectuez un test de fonctionnement mensuellement sur chaque avertisseur de fumée et remplacez les piles bi annuellement.

### L'avertisseur de monoxyde de carbone :

- Si votre résidence possède un appareil à combustion (foyer, cuisinière au gaz, fournaise au mazout...) ou un garage de stationnement attenant, vous devez avoir au moins un avertisseur de monoxyde de carbone, fonctionnel, entretenu et installé selon les directives du manufacturier;

- Effectuez un test de fonctionnement mensuellement sur chaque avertisseur de monoxyde de carbone et remplacez les piles deux fois par année.

### L'entretien des issues :

- Assurez-vous de déneiger et de déglacer toutes les issues extérieures de votre résidence. Ceci pourrait faire toute la différence lors d'une évacuation d'urgence.

### Foyer et cheminée :

- Faites inspecter et ramoner votre cheminée au moins une fois par année afin de vous assurer que l'installation est sécuritaire et d'éliminer les dépôts de créosote qui peuvent causer un feu de cheminée;
- Choisissez un professionnel certifié pour accomplir ce travail.

### Décorations :

- Préférez un arbre de Noël artificiel. Ceux-ci s'enflamment beaucoup moins facilement au contact d'une flamme ou en cas de défaillance électrique des décorations qui y sont installées;
- Choisissez des lumières et des décorations électriques de bonne qualité et certifiées (CSA, ULC). Inspectez-les visuellement chaque année afin de déceler tout dommage ou détérioration;
- N'accrochez pas d'objet combustible qui descend plus bas que le manteau de cheminée.

Pour de plus ample renseignement concernant la prévention des incendies, n'hésitez pas à communiquer avec votre service de sécurité incendie au 450 227-0000 ou par courriel au [incendie@vss.ca](mailto:incendie@vss.ca).





Consultez régulièrement le microsite du 100e pour découvrir tout ce que vous réserve Piedmont en 2023 !

**Bienvenue sur le site du 100e !**  
**Soyez au cœur des 100 ans de votre municipalité !**

### HÔTEL DE VILLE

670, rue Principale, Piedmont QC J0R 1K0  
☎ 450 227-1888 · info@piedmont.ca

### GARAGE MUNICIPAL

568, boul. des Laurentides, Piedmont QC J0R 1K0  
☎ 450 227-1888

### HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.  
Vendredi de 8 h à 12 h.

**VISITEZ NOTRE SITE WEB : [piedmont.ca](http://piedmont.ca)**

Pour joindre le maire, Martin Nadon :

☎ 450 227-1888, poste 231  
maire@piedmont.ca

Pour joindre tous les autres services, un seul numéro à retenir, soit le 450 227-1888.

Pour information générale, vous pouvez également transmettre un courriel à :  
info@piedmont.ca.

Pour la liste complète des courriels et numéros de poste, n'hésitez pas à consulter notre site Web à piedmont.ca.

## LE **Piémontais**

Rédaction et coordination : Municipalité de Piedmont

Une réalisation de :

**king**  
communications

